



WITTELSHEIM

Direction générale
JM

**ARRETE PERMANENT N°177/2024
SENS INTERDIT SORTIE DU PARKING DU SQUARE DE LA MAIRIE A
DESTINATION DE LA RUE DE MULHOUSE**

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-1 et 2, les articles L.2213-1 à L. 2213-3 et L. 2213-5 ;

Vu, le Code de la Route ;

Vu, le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article R.511-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu les arrêtés permanents n° 952_2023 et 953_2023 ;

Considérant les difficultés d'insertion rue de Mulhouse et la dangerosité de couper la rue précitée, il est nécessaire de prendre toutes les mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE :

Article 1^{er} : La sortie du parking du square de la mairie sur la rue de Mulhouse est **interdite** à tous les véhicules.

La méconnaissance de ces dispositions entraînera l'établissement d'un procès-verbal, sans préjudice des amendes pénales auxquelles ils pourront donner lieu.

Article 2 : La sortie s'effectuera **obligatoirement** rue du Général de Gaulle.

Article 3 : La signalisation sera effectuée par les services techniques de la ville de Wittelsheim.



WITTELSHEIM

Article 4 : Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Wittelsheim, la Brigade Verte sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à :

- La Sous-Préfecture ;
- La Gendarmerie de Wittelsheim ;
- La Brigade Verte;
- Les services de secours ;
- Archives municipales.

Il sera, par ailleurs, publié par voie d'affichage en Mairie.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Wittelsheim, le 26/03/2024

Le Maire,



Yves GOEPFERT

ARRETE N°177/2024